3 avenue Marie Reynoard – 38100 GRENOBLE
04.76.84.56.52
info@formasup-ida.com

CIRCUIT D'INSCRIPTION EN APPRENTISSAGE

Rentrée 2021

Employeurs Privés

Etapes	Quand ?	Qui ?	Quoi ?
1	Le candidat est admissible dans la formation	Université / Ecole	**Transmet le lien de la fiche de préinscription** au candidat pour compléter l'onglet « Apprenti-e ».
2	Le candidat reçoit le lien de la fiche de préinscription (fdp)	Apprenti-e	**Saisie en ligne sa partie de la fiche de préinscription** ce qui permettra après validation de réserver sa place en apprentissage. Transmission du lien de la fiche de préinscription à l'entreprise d'accueil.
3	Après réception du lien de la fdp	Employeur	**Saisie en ligne sa partie de la fiche de préinscription** ce qui permettra de préparer le contrat d'apprentissage ainsi que la convention de formation.
4	Après réception de la fdp validée par l'entreprise	Université / Ecole	**Valide la fiche de préinscription** ce qui permettra de certifier les missions et les prérequis.
5	Après validation de la fdp par l'Université ou l'Ecole	Employeur	**Prend contact avec son OPCO** pour connaître le montant de prise en charge de la formation et les modalités de dépôt du dossier (mail, papier en ligne via une plateforme dédiée).
6	Après validation de la fdp par l'Université ou l'Ecole	**CFA FormaSup IDA**	**Transmet à l'employeur un mail de procédure** comprenant : • Un contrat d'apprentissage (CERFA FA 13) prérempli = Contrat de travail *(si non établi par l'OPCO)* • Une convention de formation signée et tamponnée par le CFA • Un calendrier d'alternance • Une fiche RNCP
7	A réception du mail de procédure du CFA FormaSup IDA	Employeur + Apprenti-e + parents ou tuteur, si l'apprenti est mineur	**Signent** le contrat d'apprentissage (CERFA FA13) 2 exemplaires originaux = contrat de travail
		Employeur	**Etablit** une Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) et **prend rendez-vous** pour la visite d'information et de prévention. **Signe** la convention de formation. **Envoie** au CFA FormaSup Isère Drôme Ardèche : • le contrat d'apprentissage signé des parties • la convention de formation signée et tamponnée
8	Dès réception du contrat d'apprentissage	**CFA FormaSup IDA**	**Vise** le contrat d'apprentissage et le **retourne** à l'employeur.
9	Dès réception du contrat d'apprentissage visé	Employeur	**Transmet le contrat à son OPCO,** dans un délai de 5 jours à partir de la date d'exécution du contrat, avec l'ensemble des pièces justificatives.
10	Dès réception du dossier	OPCO	**Procède** à la vérification du dossier. **Dispose** de 20 jours pour statuer sur la prise en charge du contrat. Le silence dans ce délai vaut refus*. ** Le refus de prise en charge financière est notifié aux parties, par décision motivée ainsi qu'au centre de formation d'apprentis (CFA).* Au vu du nombre croissant de demande, ce délai peut être parfois retardé. **Dépose** le contrat, par voie dématérialisée, auprès des services du ministre en charge de la formation professionnelle.

Fdp = Fiche de préinscription
Mise à jour du 01/09/2021, sous réserve de modification